

COMPTE RENDU REUNION DU 15 JUILLET 2016

L'an deux mille seize le 15 juillet 2016 à 18 h00, le Conseil Municipal de Ruminghem s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 07 juillet 2016.

Etaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel—M. WESSE Francis - Mme BRICE Elodie - M. TURBOT Pascal— M. DECAIX Ghislain – M. BRUN Gilles - M. VERQUERE Gérard – M. BOIDIN François –Mme PIRLOT Céline

Etaient absents représentés : Mme DUFOUR Patricia qui a donné pouvoir à M. Pascal TURBOT
M. BREGNARD Benoit qui a donné pouvoir à M. DECAIX Ghislain
M. WACSIN Christian qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques
Mme RENAULT Corinne qui a donné pouvoir à M. PIQUET Daniel
Mme DELHELLE Corinne qui a donné pouvoir à M. Francis WESSE

Etaient absentes excusées : Mme Sylvie GOOSSENS - Mme THOMAS Hélène

Etaient absentes : Mme Patricia SYNAVE - Mme MALAS Catherine

Monsieur PIQUET est élu secrétaire

Objet : Fond de soutien à L'investissement Public Local(FSIPL) – exercice 2016.

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une subvention de 47 822.20 € calculée au taux de 34.61% de la base subventionnable HT a été allouée à la commune pour les travaux de rénovation thermique des écoles et la réfection de l'ancienne mairie pour y accueillir les associations, les TAP et agrandir la garderie dans le cadre du Fond de soutien à L'investissement Public Local(FSIPL).

Coût de l'opération	138 187.61 €	Hors taxes
Subvention DETR sollicité	19 815.16 €	DETR
Subvention PER sollicité	4 946.12 €	Conseil Départemental
Subvention réserve parlementaire	25 246.79 €	Réserve Parlementaire
Subvention Soutien à l'Investissement Public Local	47 822.20 €	SIPL
Subvention CAF sollicité	11 895.23 €	CAF
Autofinancement	28 462.11 €	Commune
	138 187.61 €	Equilibré

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir donner leur accord pour l'octroi de cette subvention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette participation. Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Recrutement Agents en CDD

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour le bon fonctionnement des services, le recrutement d'agent en contrat à durée déterminée est parfois nécessaire. Il propose à l'assemblée de l'autoriser, en tant que de besoin, à recruter des agents en contrat à durée déterminée, pour une durée maximale de 1 an, renouvelable 1 fois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, en cas d'absence de celui-ci, à procéder au recrutement d'agents en contrat à durée déterminée et à signer tout document pour ces recrutements.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » à la communauté de commune - Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq, a décidé, lors de sa séance du 27 juin 2016, de procéder à une modification de ses statuts et ainsi d'étendre, dans un premier temps et par anticipation, sa compétence « contrôle de la conception, de la réalisation, du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif » à la compétence « assainissement » comprenant l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif des eaux usées.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les raisons de cette décision :

➤ Pour la compétence « assainissement collectif », l'organisation sur le territoire communautaire est la suivante :

Le SIRA couvre, pour le territoire de la CCRA, les communes d'Oye-Plage, Saint-Folquin, Saint-Omer Capelle, Vieille-Église, Nouvelle-Église, Sainte-Marie Kerque, Zutkerque, Offekerque. Il couvre également des communes de la CC3P et une commune de la Communauté de Communes de la Région de Lumbres, Bonningues les Ardres, sans projet pour le moment.

La Commune d'Audruicq n'adhère à aucun syndicat pour la compétence assainissement. Elle dispose d'un contrat de délégation de service public avec les Eaux de Calais jusqu'au 31 décembre 2017.

Le syndicat de la hem nord : Ruminghem et Recques sur Hem

Les autres communes de la CCRA disposent encore de leur compétence assainissement collectif.

➤ Les articles 64,66 et 68 de la loi « Notre » prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 devront figurer parmi les compétences optionnelles des communautés de communes et d'agglomération, les compétences « eau » et « assainissement » de telles compétences devenant, de plein droit, au 1^{er} janvier 2020 des compétences obligatoires pour ces communautés.

➤ La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a souhaité une anticipation de ce transfert afin de répondre, dans le cadre d'une réflexion intercommunale, aux attentes des communes désireuses d'appréhender dans les meilleures conditions, et le plus rapidement possible, leurs programmes d'investissement en termes d'assainissement collectif des eaux usées.

➤ Monsieur le Maire précise qu'en termes de modifications statutaires et conformément au code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux disposent de trois mois pour délibérer suivant la notification de la délibération du conseil communautaire. L'absence de délibération vaut décision favorable. La modification statutaire sera validée par le Préfet, après accord des conseils municipaux se prononçant à la majorité qualifiée à savoir : deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

➤ Pour permettre le retrait dérogatoire de la CCRA du syndicat de la Vallée de la Hem Nord et du syndicat intercommunal de la région d'Andres (SIRA), uniquement pour la compétence

« assainissement » pour le 1^{er} janvier 2017 ; il est nécessaire que le conseil municipal délibère début septembre 2016 au plus tard.

Après en avoir pris connaissance du contenu de la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à l'unanimité à la modification de l'article 2.1 alinéa 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq selon les éléments suivants :

Ancienne rédaction : Contrôle de la conception, de la réalisation, du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

Nouvelle rédaction : Assainissement

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Questions diverses :

- **Travaux de voirie « nid de poule »:**

Monsieur Verquère demande ou en sont les travaux de voirie pour la réparation des « nids de poule ». Monsieur le Maire l'informe que la société va reprendre ces travaux courant juillet.

- **Inondations :**

Suite aux deux orages « exceptionnels » subis en juin, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réflexion sera menée dès septembre avec comme objectif le curage des fossés de desserte vers la rivière et à plus long terme une refonte de la collecte des eaux pluviales dans les rues petit et grand Chemin de l'Église.